

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Qu'est-ce que le service militaire volontaire ?

Le service militaire volontaire (SMV) permet aux jeunes de 18 à 25 ans sans emploi d'apprendre un métier ou d'acquérir une expérience professionnelle.

Le SMV est un dispositif militaire destiné aux jeunes Français de métropole ou de l'étranger.

À savoir

Le service militaire adapté (SMA) est un dispositif d'insertion professionnelle réservé aux jeunes des Outre-mer sans emploi.

Quelles sont les conditions à remplir pour faire un service militaire volontaire ?

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

Vous êtes âgé de 18 à 25 ans

Vous êtes de nationalité française

Vous résidez en métropole ou à l'étranger

Vous êtes en règle envers la journée de défense et de citoyenneté (JDC)

Vous êtes apte physiquement

Aucun diplôme n'est exigé pour entrer dans le dispositif.

Toutefois, votre situation varie selon votre niveau de diplôme :

Aucun diplôme : vous êtes **volontaire stagiaire**

Diplôme CAP ou plus : vous êtes **volontaire expert**

À savoir

Le contenu de la formation et le niveau de rémunération varient selon que vous êtes volontaire stagiaire ou expert.

Quelles sont les formations proposées par le service militaire volontaire ?

Formation militaire

Vous bénéficiez d'une formation militaire de base et d'activités sportives.

Permis de conduite et formation complémentaire

Les formations suivantes sont proposées :

Permis de conduire

Formation aux premiers secours

À savoir

Vous pouvez aussi bénéficier d'une remise à niveau scolaire.

Formation professionnelle

La formation dépend de votre situation :

Vous bénéficiez d'une formation dans le métier que vous choisissez.

De nombreux métiers sont proposés parmi lesquels :

Services à la personne

Restauration

BTP

Transport/logistique

Sécurité

Agriculture

Agro-alimentaire

Électricité

Métallurgie

La formation est d'une durée de 400 heures en moyenne.

Vous bénéficiez d'une 1^{re} expérience professionnelle, par exemple dans les domaines suivants :

Encadrement d'une équipe de volontaires stagiaires

Moniteur de conduite

À noter

Vous bénéficiez d'une préparation intensive à la recherche d'un emploi.

Comment s'inscrire pour effectuer un service militaire volontaire ?

Vous devez remplir un dossier de candidature par l'un des moyens suivants :

Vous pouvez choisir l'un des 7 centres présents en métropole.

Vous devez vous adresser au centre pour lequel vous souhaitez postuler.

Vous pouvez utiliser le téléservice suivant :

- Déposer sa candidature en ligne au service militaire volontaire

Vous pouvez choisir l'un des centres présents en métropole.

Vous devez envoyer votre dossier au centre pour lequel vous souhaitez postuler :

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature :

- Dossier de candidature au SMV – Centres de Montigny-lès-Metz et Châlons-en-Champagne

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature :

- Dossier de candidature au SMV – Centres de Montigny-lès-Metz et Châlons-en-Champagne

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature :

- Dossier de candidature au SMV – Centre de Brétigny-sur-Orge

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature :

- Dossier de candidature au SMV – Centre de La Rochelle

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature :

- Dossier de candidature au SMV – Centre d'Ambérieu-en-Bugey

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature :

- Dossier de candidature au SMV – Centre de Brest

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature :

- Dossier de candidature au SMV – Centre de Marseille

Vous pouvez aussi vous adresser à France Travail (anciennement Pôle emploi) ou à la mission locale proche de votre domicile.

Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

Où s'adresser ?

Mission locale

Comment se fait la sélection pour le service militaire volontaire ?

La sélection des volontaires se fait en fonction des critères suivants :

Visite médicale

Motivation

Filière choisie par le candidat

Si vous êtes présélectionné, vous devez passer les 2 étapes suivantes :

Test d'aptitude

Entretien

Quel est le statut du jeune en service militaire volontaire ?

Vous êtes pris en charge pendant toute la durée du SMV (logement, nourriture, uniforme).

Vous touchez une **rémunération** (solde) en fonction de votre situation :

Votre solde est d'au moins 345 € brut par mois.

Votre solde est de 745 € par mois.

À noter

Vous bénéficiez de la carte de réduction militaire SNCF.

Quelle est la durée du contrat de service militaire volontaire ?

Le contrat dure de **8 à 12 mois**.

Le contrat dure **1 an**.

Il est renouvelable 4 fois.

Quelles sont les qualifications obtenues à la fin du service militaire volontaire ?

Selon votre situation, vous pouvez acquérir, par paliers successifs, les qualifications suivantes :



Attestation de formation citoyenne
Certificat de formation générale (reconnu par l'Education nationale)
Certificat Cléa

Brevet militaire de conduite (converti en permis B)
Certificat de sauveteur secouriste du travail
Attestation de formation professionnelle
Certificat d'aptitude personnelle à l'insertion

Volontariats

Service civique

Engagement de service civique

Volontariat associatif

Corps européen de solidarité (CES)

Volontariat international en entreprise (VIE)

Volontariat international en administration (VIA)

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Participation à la sécurité civile

Sapeur-pompier volontaire (SPV)

Garde nationale et volontariat dans les armées

Volontariat dans les armées

Réserve opérationnelle dans les armées

Réserve opérationnelle de la police nationale

Et aussi...

- Volontariats
- Recensement citoyen, JDC et Service national
- Volontariat dans les armées
- Formation des jeunes : établissement pour l'insertion dans l'emploi (Épide)

Pour en savoir plus

- Service militaire volontaire
Source : Ministère chargé de la défense
- Service militaire adapté
Source : Ministère chargé de la défense

Où s'informer ?

- Ministère des armées – Service militaire volontaire

Services en ligne

- Déposer sa candidature en ligne au service militaire volontaire
Téléservice
- Dossier de candidature au SMV – Centres de Montigny-lès-Metz et Châlons-en-Champagne
Formulaire
- Dossier de candidature au SMV – Centre de Brest
Formulaire
- Dossier de candidature au SMV – Centre d'Ambérieu-en-Bugey
Formulaire
- Dossier de candidature au SMV – Centre de Marseille
Formulaire
- Dossier de candidature au SMV – Centre de La Rochelle
Formulaire
- Dossier de candidature au SMV – Centre de Brétigny-sur-Orge
Formulaire

Textes de référence

- Décret n°2008-955 du 12 septembre 2008 relatif aux volontariats militaires



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F35860>



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F35860>